

# **LISTE DES PIÈCES À FOURNIR À LA DEMANDE DE LOGEMENT**

*(Les documents produits doivent être des copies des documents originaux)*

## **A) PIÈCES OBLIGATOIRES POUR L'ENREGISTREMENT DE LA DEMANDE**

- **Pièce d'identité** : (carte nationale d'identité, passeport) pour chacune des personnes majeures à loger ou, pour les enfants mineurs, livret de famille ou acte de naissance
- **Pour les personnes de nationalité étrangère** : titre de séjour en cours de validité ou le récépissé de demande de renouvellement de titre de séjour

## **B) PIÈCES COMPLÉMENTAIRES POUR L'INSTRUCTION DU DOSSIER**

### **1) - Imposition\*** (pour toutes les personnes appelées à vivre dans le logement)

- Copie de l'**avis d'imposition** ou non imposition de l'**avant dernière année** (N-2) où figure le **revenu fiscal de référence**

### **2) - Situation familiale :**

- |                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Si mariés/enfants</b>     | - Livret de famille/acte de naissance  |
| <b>Si veuf(ve)</b>           | - Certificat de décès ou livret de famille   |
| <b>Si PACS</b>               | - Attestation d'enregistrement du PACS   |
| <b>Si naissance attendue</b> | - Certificat de grossesse attestant que celle-ci est supérieure à 12 semaines  |
| <b>Si séparation/divorce</b> | - Extrait du jugement, de l'ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel, prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée ou déclaration judiciaire de rupture de PACS |

### **3) - Situation professionnelle:**

- |                    |                      |
|--------------------|----------------------|
| <b>Si étudiant</b> | - Carte d'étudiant   |
| <b>Si apprenti</b> | - contrat de travail |

### **4) - Montant des ressources mensuelles**

- |                                   |   |
|-----------------------------------|---|
| <b>Si salarié</b>                 | - Trois derniers bulletins de salaires ou attestation de l'employeur          |
| <b>Si non salarié</b>             | - Dernier bilan ou attestation de votre comptable évaluant le salaire mensuel |
| <b>Si retraité ou invalide</b>    | - Notification de pension   |
| <b>Si Assedic</b>                 | - Avis de paiement  |
| <b>Si indemnités journalières</b> | - Bulletin de la sécurité sociale   |
| <b>Si pension alimentaire</b>     | - Extrait de jugement   |
| <b>Si prestations sociales</b>    | - Notification CAF/MSA (AAH, RSA, AF, PAJE, CF, ASF...)                       |
| <b>Si étudiant boursier</b>       | - Avis d'attribution de bourse  |

### **5) - Logement actuel :**

- |                                   |  |
|-----------------------------------|--|
| <b>Si locataire</b>               | - Bail et quittance ou attestation du bailleur que locataire à jour des loyers |
| <b>Si hébergé</b>                 | - Attestation d'hébergement (parent, particulier, structure d'accueil)         |
| <b>Si propriétaire</b>            | - Acte de propriété / plan de financement                                      |
| <b>Si camping/hôtel/sans-abri</b> | - Attestation d'un travailleur social/certificat de domiciliation              |

**6) - Motifs de la demande :**

- Si sans logement** - Attestation d'un travailleur social, d'une association ou certificat de domiciliation ou autre document démontrant l'absence de logement
- Si logement non décent** - Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, copie du jugement d'un tribunal statuant sur l'indécence du logement, d'une attestation de la commission de conciliation, de la CAF/MSA ou autre document démontrant de l'indécence du logement
- Si logement insalubre** - Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, attestation de la commission de conciliation, de la CAF ou de la CMSA, copie d'une décision de l'administration (mise en demeure, arrêté préfectoral ou municipal d'insalubrité remédiable ou irrémédiable ou de péril, ou de fermeture administrative s'il s'agit d'un hôtel meublé) ou autre document démontrant l'insalubrité ou la dangerosité du logement ou de l'immeuble
- Si local impropre à habitation** - Document établi par un service public, un travailleur social, un professionnel du bâtiment ou une association ayant pour objet l'insertion ou le logement, photos, jugement du tribunal, arrêté préfectoral de mise en demeure de faire cesser l'occupation des lieux ou autre document démontrant le caractère impropre à l'habitation
- Si logement repris ou vente** - Lettre de congé du propriétaire ou jugement prononçant la résiliation du bail
- Si procédure d'expulsion** - Commandement de payer ou assignation à comparaître ou jugement prononçant l'expulsion ou commandement de quitter les lieux
- Si violences familiales** - Prononcé de mesures urgentes ordonnées par le juge ou dépôt de plainte
- Si coût logement trop élevé** - Quittance ou autre document démontrant les dépenses affectées au logement
- Si handicap** - Carte d'invalidité ou décision d'une commission administrative compétente (CDES, COTOREP, CDAPH) ou d'un organisme de sécurité sociale
- Si raisons de santé** - Certificat médical
- Si divorce/séparation** - Jugement de divorce ou séparation ou déclaration de rupture de PACS, ordonnance de non-conciliation ou convention homologuée en cas de divorce par consentement mutuel ou prononcé de mesures d'urgence par le juge ou autorisation de résidence séparée
- Si regroupement familial** - Attestation de dépôt de demande de regroupement familial
- Si assistant maternel** - Agrément
- Si mutation professionnelle** - Attestation de l'employeur actuel ou futur
- Si accédant à la propriété** - Plan d'apurement de la dette, démarches en cours attestées par un travailleur social ou une association ou autre document démontrant les difficultés
- Si rapprochement lieu travail** - pièce justifiant de la localisation de l'emploi actuel ou futur

---

*\*Imposition*

- Lorsque tout ou partie des revenus perçus l'avant-dernière année (N-2) n'a pas été imposé en France mais dans un autre État ou territoire, il conviendra de produire un avis d'impôt sur le revenu à l'impôt ou aux impôts qui tiennent lieu d'impôt sur le revenu dans cet État ou territoire ou un document en tenant lieu établi par l'administration fiscale de cet État ou territoire.

En cas d'impossibilité justifiée de se procurer un tel document, la présentation d'une attestation d'une autre administration compétente ou, le cas échéant, du ou des employeurs pourra être admise.  
Ces documents doivent être traduits en français et les revenus convertis en euros.

-Les personnes de nationalité étrangère qui, du fait notamment de leur date d'entrée récente sur le territoire, justifient ne pouvoir produire ni d'avis d'imposition français ni un document équivalent pourront voir leurs ressources évaluées sur la base des revenus perçus depuis les douze derniers mois ou, le cas échéant, depuis l'entrée sur le territoire, démontrées par tous moyens de preuve, en particulier les documents prévus à la rubrique ci-dessus « montant des ressources mensuelles », à l'exception d'attestation sur l'honneur.

Les documents rédigés en langue étrangère doivent être traduits en français.